

INTERVIEW

BERNARD DELCROS

“Au coeur de mes valeurs, il y a l’attachement à l’équité et à la solidarité sociale et territoriale”

Bernard Delcros, sénateur du Cantal, président de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat

Récemment élu président de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, Bernard Delcros a un parcours d’ élu local exemplaire. Maire de sa commune pendant 28 ans, président de la communauté de communes qu’il a contribué à bâtir, vice-président du Conseil départemental du Cantal, sénateur, il a consacré la majeure partie de sa vie à servir son territoire et à plaider pour une décentralisation qui donne plus de liberté aux collectivités. Il revient pour le Journal des Départements sur son parcours et sur les combats qui l’animent dans ses nouvelles missions.

Bernard Delcros, le Cantal coule dans vos veines et l’engagement local a guidé la plupart de vos choix. Pouvez-vous revenir sur ce long parcours d’ élu local qui vous amène aujourd’hui à présider la délégation aux collectivités territoriales du Sénat ?

J’ai en effet un long parcours d’ élu, tout d’abord comme maire de Chalinargues, une petite commune au pied des monts du Cantal où je vis toujours avec mon épouse et dans laquelle mes trois enfants ont grandi. J’ai ensuite construit la communauté de communes du pays de Murat, qui regroupe 13 communes et 6 000 habitants. Je connais aussi bien l’échelon départemental puisque j’ai siégé comme conseiller départemental pendant 23 ans et comme vice-président du Conseil départemental du Cantal pendant 17 ans.

En 2015, j’ai eu envie d’incarner tout ce vécu d’ élu local au Sénat qui est la Chambre des territoires (NDLR : réélection en 2020 au 1er tour avec plus de 80 % des voix). Dès mon arrivée au Sénat, je suis devenu vice-président de la commission des finances et je me suis particulièrement attaché au suivi du budget des collectivités territoriales. Je suis d’ailleurs Rapporteur spécial de la mission « Cohésion des territoires ».

Parallèlement à mes missions sénatoriales, j’ai été élu en 2022, président du Parlement Rural Français. Cette structure associative regroupe des élus, des associations d’élus, mais également des associations et fédérations nationales comme Familles Rurales ou la Maison Familiale Rurale, mais également l’UMIH, ainsi que des chercheurs, des universitaires, des géographes... Le Parlement Rural Français mène des actions concrètes, tout en dessinant des perspectives sur l’avenir des territoires ruraux comme ce fut le cas pour bâtir le plan France Ruralités.



Pour toutes ces raisons, lorsque ma collègue Françoise Gatel a été nommée au gouvernement, j’ai tout naturellement porté ma candidature pour la présidence de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat.

Quelles sont les principales missions de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat ?

La décentralisation est au cœur des sujets que je porte depuis longtemps et, précisément, la délégation aux collectivités territoriales est le cœur de l’action sénatoriale en matière de décentralisation. Nous y menons un travail de fond, transpartisan, au service des territoires. La délégation rédige notamment plusieurs rapports portant des propositions d’évolution. Dernier exemple en date : le statut des élus qui a fait l’objet d’un rapport de la délégation et a trouvé son prolongement dans une proposition de loi adoptée au Sénat et qui sera débattue à l’Assemblée nationale en 2025.

La délégation propose également un service juridique à destination des communes pour les accompagner sur toutes les questions juridiques qui nécessitent une expertise. Ce portage juridique baptisé CIRCÉ aide les maires et élus locaux souvent démunis face à ces questions pointues. Nous avons récemment eu à traiter le cas d'un maire recevant un legs immobilier pour sa commune, sous condition de créer une fondation. Une commune a-t-elle le droit de créer une fondation ? Nous sommes ici dans le concret et dans l'aide du quotidien aux collectivités.



Très engagé, notamment, sur les questions de simplification normative, on imagine que vous en faites une de vos priorités en tant que président de la délégation aux collectivités territoriales ?

Mes priorités sont claires. Comme vous le rappelez, la question de l'inflation normative et des dérogations est l'une de mes préoccupations principales. En 2022, le Conseil d'évaluation des normes évaluait le coût des normes à 2,5 milliards d'euros, avec une hausse de 200 % par rapport à 2019 ! On constate au jour le jour que les normes ne sont pas adaptées à la réalité des territoires. Une construction portée par une collectivité territoriale génère, du fait des normes, un surcoût de 30 % par rapport aux entreprises privées...

L'un des objectifs de la délégation est d'élargir le pouvoir de délégation du Préfet pour adapter les normes aux réalités du territoire. L'enjeu est aussi de simplifier la commande publique. Des moyens de simplifier les procédures ont été trouvés pour la reconstruction de Notre-Dame ou pour les Jeux Olympiques.

De la même manière, il existe nécessairement des possibilités de simplifier le quotidien des collectivités. Ce qui m'intéresse, c'est le concret !

À cette chasse aux normes superflues s'ajoutent d'autres chantiers prioritaires. Quels sont-ils ?

En premier lieu, l'organisation de la carte scolaire. Nous sommes aujourd'hui dans une approche 100 % comptable et descendante. Il faut créer de la concertation locale et mieux faire remonter les besoins locaux. Nous devons changer de méthode pour faire face aux baisses d'effectifs dans les écoles rurales. Là aussi, des choses sont déjà inscrites dans le plan France Ruralités, comme le fait de donner trois ans de visibilité aux communes sur la carte scolaire. Mais ces propositions ne sont à ce jour pas appliquées. Autre chantier d'ampleur : la place des ruralités dans les différentes transitions et leur économie. Enfin, nous avons un important travail à mener pour anticiper la place de l'intelligence artificielle dans la gestion des collectivités territoriales. Une véritable révolution se dessine dans l'organisation du travail et dans la vie des collectivités. Mon objectif, là encore, c'est d'apporter davantage de concret et de souplesse.

Longtemps vice-président du Cantal, votre attachement à l'échelon départemental est fort. Dans un contexte budgétaire très tendu, quel est votre regard sur leur avenir à court et long terme ?

À mes yeux, il y a deux niveaux de collectivités territoriales qui jouent un rôle crucial et central : les départements et les communes car ils incarnent la relation directe et le service de proximité aux habitants. On l'a vu durant la crise sanitaire, où l'action s'est organisée naturellement autour du trio préfet, président de département, maire.

Aujourd'hui, 70 % des dépenses des Départements sont non pilotables, alors même que les dépenses augmentent et que les recettes stagnent. Dans ce contexte, mon message est clair : épargnez les Départements ! C'est à cette échelle que s'organise la solidarité territoriale qui est un enjeu national majeur.

Je suis ouvert au fait que les collectivités territoriales participent au redressement des comptes de la Nation, mais cela doit se faire sur le principe intangible d'équilibre et d'équité territoriale. Il faut tenir compte des disparités. Certaines collectivités ont les moyens de participer de participer, d'autres moins.

Parmi les mesures proposées au PLF 2025, je suis ainsi opposé à la baisse de 10 % du fonds de compensation TVA, car cette mesure touche toutes les collectivités, de manière indistincte, et parce que la TVA permet directement de soutenir l'investissement des collectivités, et donc l'emploi local.

Les disparités françaises sont très importantes. Par exemple, le potentiel fiscal d'une commune de moins de 500 habitants est de 700 € par habitant, quand il est de plus de 2 700 € par habitant dans les communes de 200 000 habitants et plus. De même, le revenu moyen imposable par habitant est de 15 000 € dans les communes de moins de 500 habitants, alors qu'il est de 23 000 € dans les communes de 200 000 habitants et plus. Il faut tenir compte de ces réalités différentes. Parmi mes valeurs, il y a l'attachement à l'équité et à la solidarité sociale et territoriale. J'ai toujours été élu sur cette base de liberté et sur ces valeurs.